

# **La chasse aux trophées**

**Des mythes à la réalité**





## Table des matières

|                                                                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>La réalité de la chasse aux trophées</b> .....                                                                                                                                         | <b>4</b>  |
| Mythe n°1 : "La chasse aux trophées favorise la conservation des espèces" .....                                                                                                           | 4         |
| <b>Réalité n°1 : La chasse aux trophées nuit aux populations d'espèces menacées et protégées.</b> .....                                                                                   | <b>4</b>  |
| Mythe n°2 : "La chasse aux trophées cible les animaux en surnombre" .....                                                                                                                 | 5         |
| <b>Réalité n°2 : Les chasseurs de trophées abattent des animaux dont le rôle est primordial pour la santé des populations.</b> .....                                                      | <b>5</b>  |
| Mythe n°3 : "La chasse aux trophées protège du braconnage" .....                                                                                                                          | 5         |
| <b>Réalité n°3 : Le braconnage et les pratiques illégales sont monnaie courante dans les zones de chasse.</b> .....                                                                       | <b>5</b>  |
| Mythe n°4 : "La chasse aux trophées est strictement réglementée et durable" .....                                                                                                         | 6         |
| <b>Réalité n°4 : La corruption et la mauvaise gestion sont largement répandues, la réglementation et le contrôle font défaut.</b> .....                                                   | <b>6</b>  |
| Mythe n°5 : "La chasse aux trophées garantit des populations animales saines" .....                                                                                                       | 7         |
| <b>Réalité n°5 : La chasse aux trophées ne tient pas compte de la dimension écologique.</b> .....                                                                                         | <b>7</b>  |
| Mythe n°6 : "La chasse aux trophées réduit les conflits entre l'homme et l'animal" .....                                                                                                  | 8         |
| <b>Réalité n°6 : La chasse aux trophées aggrave les conflits homme / animal.</b> .....                                                                                                    | <b>8</b>  |
| Mythe n°7 : "La chasse aux trophées permet de lutter contre la pauvreté" .....                                                                                                            | 9         |
| <b>Réalité 7 : L'argent de la chasse aux trophées va presque exclusivement à l'industrie de la chasse et à des réseaux corrompus, et non à la population rurale et défavorisée.</b> ..... | <b>9</b>  |
| Mythe n°8 : "La chasse aux trophées finance les zones protégées" .....                                                                                                                    | 9         |
| <b>Réalité n°8 : Les coûts de conservation des zones protégées dépassent de loin les faibles revenus de la chasse.</b> .....                                                              | <b>9</b>  |
| Mythe n°9 : "La chasse aux trophées ne peut pas être remplacée par le tourisme photographique" .....                                                                                      | 10        |
| <b>Réalité n°9 : Le tourisme photographique est bien plus rentable que la chasse aux trophées.</b> .....                                                                                  | <b>10</b> |
| Mythe n°10 : "La chasse aux trophées est éthiquement acceptable" .....                                                                                                                    | 11        |
| <b>Réalité n°10 : Tuer pour le plaisir est contraire à l'éthique et incompatible avec les exigences en matière de bien-être animal.</b> .....                                             | <b>11</b> |
| Mythe n°11 : "La chasse aux trophées est une forme d'utilisation durable des ressources" .....                                                                                            | 12        |
| <b>Réalité n°11 : L'industrie de la chasse aux trophées pratique le "greenwashing".</b> .....                                                                                             | <b>12</b> |

Mythe n°12 : "Les interdictions d'importation de trophées de chasse sont une violation des droits de l'homme". ..... 12

**Réalité n°12 : Les interdictions d'importation se basent sur le droit à l'autodétermination nationale et la responsabilité envers l'homme et la nature. .... 12**

Mythe n°13 : "L'interdiction d'importer des trophées de chasse est une mesure néocoloniale". .. 13

**Réalité n°13 : La chasse aux trophées renforce les structures coloniales et l'injustice. .... 13**

Mythe n°14 : "Les défenseurs de la nature et les scientifiques sont favorables à la chasse aux trophées". ..... 15

**Réalité 14 : Les conflits d'intérêts et les liens avec l'industrie de la chasse nuisent à l'objectivité..... 15**

# La réalité de la chasse aux trophées

## Les mythes des chasseurs de trophées face à la réalité

*Chaque année, des dizaines de milliers d'animaux sauvages sont tués dans le monde par des chasseurs de trophées pour qui le seul but est de rapporter chez eux les plus grands, les plus impressionnants trophées possibles, comme par exemple des défenses, des cornes ou des peaux. Plus une espèce est rare, plus le prix de la chasse augmente. Des espèces menacées d'extinction et strictement protégées, telles que l'éléphant ou le rhinocéros, sont elles aussi visées par les chasseurs de trophées. Pour justifier ce passe-temps cruel, le lobby de la chasse avance divers arguments qui ne tiennent pas face aux preuves scientifiques. Les organisations de conservation et de protection animale réfutent les affirmations du lobby de la chasse, simplement en opposant les mythes à la réalité.*

---

Mythe n°1 : "La chasse aux trophées favorise la conservation des espèces"

### Réalité n°1 : La chasse aux trophées nuit aux populations d'espèces menacées et protégées.

En raison de l'activité humaine, jamais autant d'espèces n'ont été menacées d'extinction qu'elles ne le sont aujourd'hui. Les scientifiques ont identifié l'exploitation directe des animaux, y compris la chasse, comme l'un des principaux facteurs d'extinction.<sup>1</sup> Même les espèces protégées au niveau international par la Convention de Washington (CITES) ou figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont dans la ligne de mire des chasseurs de trophées et sont tués par milliers chaque année. Il s'agit notamment des éléphants, des rhinocéros, des ours polaires, mais aussi des grands félins comme les lions et les léopards.

Les populations de nombreuses espèces chassées ont considérablement diminué. Des études scientifiques montrent que la chasse aux trophées ne fait pas que décimer les populations animales dans les zones de chasse, mais qu'elle peut aussi avoir des impacts négatifs sur les populations des zones protégées adjacentes.<sup>2 3 4 5 6 7 8 9</sup> A l'inverse, il est prouvé que les interdictions ou les moratoires de chasse appliqués de manière cohérente contribuent à la reconstitution des populations d'espèces chassées.<sup>10 11</sup>

---

Mythe n°2 : "La chasse aux trophées cible les animaux en surnombre".

### **Réalité n°2 : Les chasseurs de trophées abattent des animaux dont le rôle est primordial pour la santé des populations.**

Les chasseurs de trophées ciblent généralement des animaux aux caractéristiques physiques impressionnantes tels que ceux qui ont les défenses les plus longues, les cornes les plus grandes ou les crinières les plus foncées. Dans le règne animal, ces caractéristiques sont des signaux importants de bonne santé et de bonnes prédispositions génétiques qui induisent donc un taux de reproduction particulièrement élevé.<sup>12</sup> Les animaux qui se distinguent par ces caractéristiques sont des individus clés pour une population car ils contribuent de manière disproportionnée à la reproduction et à la survie de l'espèce.

Quand les chasseurs de trophées tuent les individus les plus grands, les plus expérimentés et les plus importants sur le plan de la reproduction, ils favorisent une sélection non naturelle qui peut avoir de graves conséquences.<sup>13 14 15</sup> Parmi celles-ci, on peut citer notamment l'affaiblissement de la santé génétique de la population<sup>16 17</sup>, des modifications dans les rapports entre les âges et les sexes<sup>5 18 19</sup>, la réduction des taux de reproduction<sup>20 21</sup>, la diminution de la capacité d'adaptation<sup>22 23</sup> et la perturbation durable de la dynamique sociale.<sup>24 25</sup>

Chez les éléphants, par exemple, la reproduction et le maintien d'une population stable incombe principalement aux mâles âgés.<sup>26</sup> Seuls les mâles de plus de 35 ans atteignent des périodes de reproduction plus longues.<sup>27</sup> Ceci combiné à la dominance liée à la taille parmi les mâles<sup>28</sup> et à la préférence des éléphantesses pour les mâles âgés<sup>26</sup>, le capital reproductif des mâles augmente donc avec l'âge.<sup>26 29</sup> Ils sont par conséquent essentiels pour que des populations d'éléphants saines et stables puissent perdurer. Or, ce sont précisément ces animaux qui sont la cible des chasseurs de trophées. L'abattage de lions, de léopards, de pumas ou d'ours bruns mâles adultes conduit souvent à des infanticides, à savoir qu'un successeur tue la progéniture engendrée par son prédécesseur au sein d'un groupe social ou d'une zone géographique.<sup>24 30 31</sup> Des études menées sur les ours bruns en Scandinavie ont montré entre autres que la chasse exerçait une sélection non naturelle, modifiait le comportement des animaux et réduisait leur taux de reproduction.<sup>33 34</sup> Ces exemples prouvent clairement que la chasse aux trophées a des effets négatifs qui vont bien au-delà de l'abattage d'un animal individuel.

Les espèces chassées sont également soumises à une pression supplémentaire du fait de leur déclin car, outre la taille du trophée, les chasseurs valorisent la rareté lorsqu'ils choisissent leurs cibles.<sup>35</sup> Le principe est simple: l'attractivité du trophée croît à mesure que l'espèce décroît. En résulte une pression accrue sur des espèces déjà menacées. Les fédérations de chasseurs incitent elles aussi à tuer les animaux les plus menacés puisqu'elles récompensent les trophées les plus rares et les plus imposants à travers divers concours et remises de prix.

---

Mythe n°3 : "La chasse aux trophées protège du braconnage".

### **Réalité n°3 : Le braconnage et les pratiques illégales sont monnaie courante dans les zones de chasse.**

Le braconnage massif et la diminution des populations animales dans les zones de chasse contredisent les affirmations du lobby de la chasse selon lesquelles la chasse aux trophées et les revenus qu'elle génère empêcheraient le braconnage. La réserve de chasse aux trophées de Niassa au Mozambique en est un parfait exemple. Le braconnage des lions y est galopant<sup>36</sup> et plus de 50% de la population d'éléphants y a été décimée par les braconniers entre 2009 et 2014.<sup>37</sup> Un autre exemple est la réserve de Selous en Tanzanie, plus grande zone de chasse en Afrique, où environ 55 000 éléphants ont été braconnés entre 2007 et 2014, représentant une diminution de 80 % de la population sur cette période.<sup>38</sup> En 2018, le gouvernement tanzanien a même accusé les entreprises de chasse d'être impliquées dans ce braconnage massif<sup>39</sup> et a déclaré peu de temps après que la partie nord du Selous deviendrait le plus grand parc national du pays, dans le but de promouvoir le tourisme photographique et de mieux protéger les animaux sauvages. Selon des estimations d'experts, entre 2006 et 2018, 72 % des zones de chasse au gros gibier en Tanzanie n'étaient plus rentables pour l'industrie de la chasse en raison de la réduction considérable des populations animales.<sup>11</sup>

Les chasseurs de trophées ne se contentent pas de décimer les populations dans les zones de chasse, ils tuent également les animaux provenant des zones protégées. D'une part, ceux-ci migrent des zones protégées vers les zones de chasse vidées de leurs occupants et deviennent ainsi eux-mêmes victimes de la chasse aux trophées.

Une étude menée au Zimbabwe a révélé que 72 % des lions mâles adultes de la zone étudiée dans le parc national de Hwange avaient été tués par des chasseurs de trophées dans les zones de chasse environnantes.<sup>5</sup> Les scientifiques appellent ce phénomène "effet de vide", qui, à terme, conduit au déclin des populations dans les zones protégées.<sup>5</sup> D'autre part, les animaux cibles sont aussi délibérément attirés hors des zones protégées avec de la nourriture.<sup>9</sup> Par exemple, Cecil, un lion connu et apprécié qui portait par ailleurs un collier de recherche, a été abattu en 2015 par un chasseur de trophées au Zimbabwe après avoir été attiré hors du parc national avec une carcasse d'éléphant.<sup>40</sup> Pour suggérer malgré tout que la chasse aux trophées entraîne une augmentation des populations animales, l'industrie de la chasse utilise des chiffres provenant de fermes de chasse privées et clôturées, et d'élevages en Afrique australe, qui ne sont toutefois pas représentatifs des populations d'animaux sauvages dans les écosystèmes ouverts.<sup>41 42 43</sup>

Dernier point mais non des moindres, la chasse aux trophées d'espèces menacées compromet les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal. En Afrique, en Asie et en Europe, l'industrie de la chasse s'est servie de permis de chasse légaux pour faciliter le commerce illégal et lucratif de cornes de rhinocéros.<sup>44 45</sup> De plus, ces permis de tuer des espèces protégées accordés à de riches étrangers envoient un message délétère aux populations locales.

---

Mythe n°4 : "La chasse aux trophées est strictement réglementée et durable".

**Réalité n°4 : La corruption et la mauvaise gestion sont largement répandues, la réglementation et le contrôle font défaut.**

La corruption, la mauvaise gestion et les conflits d'intérêts sont largement répandus dans le secteur de la chasse aux trophées. Dans de nombreux pays qui l'autorisent, de graves problèmes de gouvernance ainsi qu'un manque de réglementation et de contrôle sont à déplorer.<sup>6 46 47 48</sup> Combinés à des marges de profit élevées, ces pratiques ont pour conséquence que les règles régissant la chasse telles que les quotas d'abattage, les limites d'âge ou de territoire ne sont pas respectées<sup>49</sup> et que les revenus générés ne parviennent pas à la population locale.<sup>50 51</sup>

Les quotas de chasse sont souvent fixés sur la base de connaissances scientifiques imprécises et obsolètes<sup>52 53 54 55</sup>, dans le seul but de maximiser les bénéfices de l'industrie de la chasse<sup>56</sup>, ou sont influencés par des considérations politiques.<sup>56</sup> Pour de nombreuses espèces chassées, les données scientifiques nécessaires au calcul des quotas de chasse sont tout bonnement indisponibles. Par conséquent, dans de nombreux cas, les quotas de chasse sont établis pour des populations animales dont la taille et la démographie par âge et par sexe sont inconnues ou incertaines.<sup>6 56</sup>

Pour les léopards, par exemple, il n'existe pas d'estimation fiable de la population. Les données de recensement et les tendances démographiques de la population sont inexistantes pour une grande partie de l'aire de répartition des léopards, il est donc impossible de fixer des quotas de chasse et d'exportation durables.<sup>57 58</sup> Malgré cela, ces animaux continuent d'être fortement chassés. Alors que les scientifiques estiment que les populations de léopards se sont effondrées au cours des dernières décennies, notamment en raison de la perte d'habitat, du braconnage et de la chasse aux trophées<sup>58 59</sup>, les quotas d'exportation de la CITES ont été multipliés par six entre 1983 et 2019.<sup>60</sup> Lors de la 18e Conférence des Parties à la CITES, ce problème a été abordé et la décision 18.169 a été adoptée, chargeant le Secrétariat de la CITES de développer des orientations pouvant aider les Parties à établir des avis préjudiciables pour le commerce des trophées de chasse de léopards. A ce jour, ce travail n'a toutefois pas été achevé.<sup>61</sup>

---

Mythe n°5 : "La chasse aux trophées garantit des populations animales saines".

## **Réalité n°5 : La chasse aux trophées ne tient pas compte de la dimension écologique.**

Étant donné que l'objectif premier des chasseurs de trophées est d'acquérir des parties d'animaux exotiques pour en faire des trophées les plus impressionnants possibles, la préservation de populations animales et d'écosystèmes sains n'est définitivement pas leur priorité. Le plus souvent, ils ciblent des individus dans la force de l'âge qui ont un rôle particulièrement important pour la survie de leur population, avec les conséquences génétiques, sociales et écologiques négatives qui en découlent (voir réalité n°2).

Les affirmations selon lesquelles la chasse aux trophées contribue à maintenir les populations d'animaux sauvages ou qu'elle constitue un moyen viable de contrôle de ces populations sont une tentative trompeuse et éhontée de légitimer cette activité en tant que pratique de gestion de la faune sauvage. Car la réalité est toute autre ; la chasse aux trophées est une entreprise commerciale où les consommateurs paient pour avoir le droit de tuer des animaux - souvent des espèces menacées et protégées - et d'acquérir un trophée, dont le prix augmente en fonction de la "qualité" de ce dernier et de la rareté de l'espèce. Par conséquent, les voyages de chasse aux trophées reflètent

principalement l'intérêt pour chasser des espèces de mégafaune charismatiques et menacées dans des régions reculées du monde.<sup>62</sup>

La chasse aux trophées n'est ni une façon humaine, ni un instrument efficace de gestion de la faune sauvage, car elle est dictée par les intérêts économiques de l'industrie de la chasse et par la demande des chasseurs et ne bénéficie pas de la surveillance et de l'expertise requises pour les autres programmes de gestion de la faune sauvage.

---

Mythe n°6 : "La chasse aux trophées réduit les conflits entre l'homme et l'animal".

### **Réalité n°6 : La chasse aux trophées aggrave les conflits homme / animal.**

L'empiètement croissant de l'homme sur les habitats de la faune sauvage augmente la concurrence pour les ressources et les potentiels conflits. Les chasseurs de trophées prétendent résoudre ces conflits en tuant les animaux dits problématiques. Outre le fait qu'ils ne s'attaquent pas aux causes des conflits, mais tout au plus aux symptômes, il est souvent impossible d'identifier individuellement les animaux qui peuvent poser problème. Dans la pratique, les chasseurs de trophées ciblent en priorité les animaux qui leur fourniront les meilleurs trophées, généralement des mâles de grande taille et d'âge mûr.

Des études montrent également que l'abattage des animaux dits "à problèmes" n'est pas un moyen efficace de résoudre un conflit, mais qu'à l'inverse cela le déplacerait<sup>63</sup> et l'exacerberait.<sup>64</sup> La chasse d'individus majoritairement âgés peut perturber la dynamique sociale et entraîner une augmentation de la proportion de subadultes beaucoup plus mobiles, audacieux et inexpérimentés. Dans le cas des prédateurs, cela peut conduire les animaux à s'aventurer plus fréquemment dans les établissements humains et à s'attaquer aux animaux d'élevage, ceux-ci constituant une source de nourriture facilement accessible, particulièrement si les populations de proies sauvages ont déjà été décimées par les activités humaines.<sup>65</sup>

De plus, la chasse peut elle-même être génératrice de conflits entre l'homme et l'animal. Les populations d'éléphants qui ont fait l'objet d'une chasse illégale sur une longue période réagissent généralement plus négativement à la présence humaine, notamment en adoptant un comportement agressif.<sup>66</sup> La chasse aux trophées peut provoquer des réactions similaires, car les braconniers et les chasseurs de trophées ciblent les mêmes animaux en raison de leur taille et de leurs caractéristiques. Etant donné que les éléphants mâles âgés jouent un rôle important de leader<sup>67 68</sup> et que leur présence réduit l'agressivité chez les jeunes mâles<sup>25 69</sup>, tuer ces individus âgés perturbe la dynamique sociale des éléphants et peut conduire à une agressivité accrue chez les jeunes mâles. La chasse aux trophées ne fait donc pas partie de la résolution des conflits, mais fait au contraire partie du problème. Les conflits entre l'homme et la faune sauvage sont une question complexe qui nécessite des solutions sur mesure et dans la mesure du possible non létales.<sup>70</sup>

Mythe n°7 : "La chasse aux trophées permet de lutter contre la pauvreté".

**Réalité 7 : L'argent de la chasse aux trophées va presque exclusivement à l'industrie de la chasse et à des réseaux corrompus, et non à la population rurale et défavorisée.**

Les plus grands bénéficiaires de la chasse aux trophées sont les organisateurs de voyages de chasse (pour la plupart étrangers). La chasse aux trophées est économiquement insignifiante pour l'économie régionale et les revenus des populations locales. La contribution de l'industrie de la chasse au produit intérieur brut des principaux pays africains autorisant la chasse aux trophées n'est en moyenne que de 0,04 %. Les municipalités ne reçoivent en moyenne que 3 à 5 % des revenus de la chasse, ce qui représente à peine 0,30 dollars US par personne et par an.<sup>71 72 73</sup> Même en Namibie, pays où les revenus de la chasse aux trophées sont les plus élevés, la population locale ne reçoit que 5,90 dollars US par personne et par an des revenus de la chasse aux trophées et 2,90 dollars US de la vente de viande de gibier.<sup>74</sup> Au Zimbabwe, ce chiffre n'est que de 4 dollars US, ce qui ne représente au maximum que 0,5 % du revenu total des ménages.<sup>75</sup>

Mais même ces montants si faibles ne parviennent bien souvent pas jusqu'aux communautés locales. De nombreux rapports montrent que dans la pratique, les revenus ne sont simplement pas redistribués, mais atterrissent dans les poches des élites locales ou des représentants politiques locaux.<sup>76 77 78 79 80</sup> En outre, la chasse aux trophées se déroule souvent sur des terres agricoles privées - en Namibie, par exemple, 97 % des terres sont privées.<sup>81</sup> Ici, les bénéfices reviennent aux grands propriétaires terriens et aux voyagistes spécialisés dans la chasse et n'atteignent ni les autorités de l'État ni les communautés villageoises. Par conséquent, les revenus de la population rurale sont bien trop faibles pour qu'ils ne représentent une source d'incitation suffisante à la préservation de la faune et des écosystèmes.<sup>71</sup> Un rapport de la NACSO<sup>74</sup> (organisation faîtière des réserves naturelles communautaires de Namibie) datant de 2022 démontre que sur les quelque 240 000 personnes issues des communautés locales directement impliquées dans les réserves communautaires de Namibie, seulement 318 emplois sont créés par le secteur de la chasse, dont seulement 130 emplois à temps plein. En outre, il est indiqué que les employés du secteur de la chasse ont reçu un total de 1 877 262 dollars namubiens (~100 000 dollars US) à titre de salaire. Si l'on prend comme base de calcul 224 postes à temps plein (= 130 postes à temps plein et 188 postes à temps partiel calculés comme des demi-postes), le revenu annuel par personne correspond à un équivalent temps plein d'environ 460 dollars US. Ce salaire est inférieur de 84 % au salaire annuel moyen dans le secteur des bas salaires en Namibie (~2 880 dollars US).<sup>82</sup> Selon une autre étude réalisée en Namibie, la chasse aux trophées exacerbe même les inégalités existantes au lieu de les réduire, contrairement à ce qui est souvent affirmé.<sup>83</sup>

---

Mythe n°8 : "La chasse aux trophées finance les zones protégées".

**Réalité n°8 : Les coûts de conservation des zones protégées dépassent de loin les faibles revenus de la chasse.**

La chasse aux trophées se déroule bien souvent sur des terrains privés. Les réserves et les fermes privées sont généralement clôturées et leurs populations d'animaux sauvages sont en partie

introduites et élevées artificiellement afin de garantir la disponibilité des trophées recherchés. Certains manipulent même génétiquement les animaux sauvages par le biais de programmes d'élevage afin de répondre à la demande des chasseurs de trophées. Cet élevage sélectif, souvent pratiqué par le biais d'élevages intensifs dans des zones clôturées, présente des risques considérables pour la biodiversité en raison de l'appauvrissement génétique, l'hybridation de différentes espèces et la réduction des capacités de survie des animaux.<sup>84 85</sup> L'argent investi dans ce secteur privé ne soutient ni la conservation des espèces, ni les zones protégées écologiquement durables.

Si l'on considère les revenus générés par les chasses aux trophées pratiquées dans et autour des zones publiques protégées, on constate que les coûts de gestion de ces zones protégées sont plusieurs fois supérieurs aux revenus de la chasse aux trophées. En Tanzanie, par exemple, l'industrie de la chasse ne finance que 2 % des coûts nécessaires à la préservation de l'intégrité biologique de la zone protégée adjacente.<sup>71 72 73</sup> A ce titre, la chasse aux trophées n'incite pas suffisamment à la protection des animaux sauvages et de leurs habitats, et par conséquent, le braconnage est endémique dans de nombreuses zones de chasse.<sup>76</sup>

Un examen attentif de la répartition des revenus de la chasse aux trophées révèle que seule une infime partie (généralement de 3 à 5 %) est consacrée au développement des zones et des communautés locales.<sup>71 72 73</sup> Et ce montant n'est pas forcément investi dans la protection des espèces ou dans les zones protégées, mais peut être utilisé pour la construction de diverses infrastructures par exemple. Il ne reste donc presque rien, dans la pratique, des investissements prétendument durables de la chasse aux trophées dans les zones protégées et la protection des espèces.

---

**Mythe n°9 : "La chasse aux trophées ne peut pas être remplacée par le tourisme photographique".**

### **Réalité n°9 : Le tourisme photographique est bien plus rentable que la chasse aux trophées.**

Les possibilités de revenus et les recettes du secteur du tourisme photographique, en pleine essor, sont bien plus importantes que celles offertes par la chasse aux trophées : 80 % des touristes se rendent en Afrique pour observer la faune sauvage. Les 8 400 zones protégées d'Afrique génèrent 48 milliards de dollars par an grâce au tourisme animalier.<sup>86</sup> A l'inverse, les recettes générées par la chasse aux trophées dans les huit principaux pays Africains l'autorisant situés au sud du Sahara sont estimées à seulement 132 millions de dollars US au total. Seuls 19.800 emplois sur les 2,6 millions que compte le tourisme animalier dans ces pays sont liés à la chasse aux trophées.<sup>87</sup> En outre, les chasseurs de trophées nuisent à l'essor d'autres types de tourisme animalier, car ils tuent précisément les animaux sauvages que les touristes sont prêts à payer pour pouvoir photographier. Pour exemple, on estime qu'un éléphant génère en moyenne 1,6 million de dollars US<sup>88</sup> au cours de sa vie grâce au tourisme photographique, alors que les organisateurs de chasse vendent un permis de tuer un éléphant en moyenne entre 30 000 à 40 000 dollars US.

En outre, la publicité et les reportages sur ces chasses aux trophées risquent de nuire considérablement à l'image de ces pays et donc au tourisme, ce qui peut entraîner des pertes économiques conséquentes.<sup>89</sup> En 2021, le cabinet sud-africain a adopté un rapport gouvernemental qui souligne que l'élevage commercial de lions en captivité [qui comprend la chasse aux trophées de

lions élevés en captivité] ne contribue pas à la conservation des espèces, mais nuit plutôt à l'image de la conservation et du tourisme en Afrique du Sud.<sup>90</sup> Dans une déclaration publiée en 2022, les principales entreprises internationales de tourisme, dont Booking.com et le groupe Expedia, ont également souligné que la chasse aux trophées nuisait à l'image de l'Afrique du Sud en tant que destination touristique et ont demandé au gouvernement sud-africain de renoncer à la chasse aux trophées et de s'engager à mettre fin à cette pratique et à investir dans des alternatives économiques durables et respectueuses de la faune.<sup>91</sup>

De nombreuses zones consacrées à la chasse aux trophées depuis des décennies, telles que la réserve de chasse de Selous en Tanzanie et la réserve de chasse de Niassa au Mozambique, sont également des destinations potentiellement attrayantes pour l'industrie croissante du tourisme photographique, mais elles n'ont pas encore été développées et promues dans ce sens.

Ajoutons que la réduction de la dépendance à l'égard de la chasse aux trophées peut ouvrir la voie à de nouvelles sources de revenus qui ne dépendent pas d'un petit nombre d'individus fortunés, mais qui favorisent des alternatives plus durables et plus équitables, telles que les réformes de l'utilisation des terres, les pratiques de gestion ascendante, le développement d'une agriculture compatible avec la conservation, le tourisme domestique et les investissements environnementaux.<sup>92</sup>

---

Mythe n°10 : "La chasse aux trophées est éthiquement acceptable".

### **Réalité n°10 : Tuer pour le plaisir est contraire à l'éthique et incompatible avec les exigences en matière de bien-être animal.**

Le groupe de spécialistes en éthique de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a conclu que la chasse aux trophées était contraire à l'éthique et incompatible avec la poursuite d'un monde durable et juste.<sup>94</sup>

Selon un sondage représentatif, 91 % des Français s'opposent à l'importation de trophées de chasse d'espèces protégées vers la France.<sup>95</sup>

Lorsqu'ils chassent à l'étranger, les chasseurs de trophées enfreignent à bien des égards les principes éthiques et les dispositions légales s'appliquant dans leur pays d'origine ainsi qu'au sein de la communauté des chasseurs.<sup>62</sup> Ainsi, l'industrie de la chasse aux trophées promeut l'utilisation de méthodes de chasse cruelles interdites dans de nombreux pays européens, telles que la chasse à l'arc et aux flèches, arbalètes, chargeurs de bouche et pistolets, la chasse avec des chiens ou le tir d'animaux élevés en captivité dans de petits enclos. Les méthodes de chasse cruelles et le manque d'expérience de nombreux chasseurs de trophées contribuent au fait que les animaux ciblés soient souvent exposés à des souffrances prolongées.

Les méthodes utilisées par les chasseurs de trophées ne tiennent pas compte du fait que les animaux sont des créatures sensibles, capables de souffrir et de nouer des relations sociales importantes. La chasse aux trophées n'a donc pas sa place dans la société moderne. Plusieurs pays européens en ont déjà tiré les conclusions qui s'imposent: La France<sup>96</sup> et les Pays-Bas interdisent déjà l'importation de trophées de chasse de certaines espèces<sup>97 98</sup>, le Parlement belge a voté en 2022 une interdiction d'importation de trophées de chasse d'espèces particulièrement menacées<sup>99</sup> et la nouvelle loi

finlandaise sur la conservation de la nature, entrée en vigueur en juin 2023, interdit l'importation de trophées de chasse en provenance de pays extérieurs à l'UE pour les mêmes espèces que celles visées par la résolution belge.<sup>100</sup> Des propositions similaires sont en cours de discussion dans d'autres pays européens et le Parlement européen a également demandé en 2022 d'interdire l'importation de trophées d'espèces protégées par la CITES dans l'UE.<sup>101</sup>

---

Mythe n°11 : "La chasse aux trophées est une forme d'utilisation durable des ressources".

### **Réalité n°11 : L'industrie de la chasse aux trophées pratique le "greenwashing".**

Afin de rendre la chasse aux trophées acceptable et moins cruelle pour les non-chasseurs, le lobby de la chasse se donne volontiers une image "verte" en utilisant des termes et des références propres à la conservation de la nature. Ainsi, la chasse aux trophées est volontiers qualifiée de "chasse de conservation" - comprendre "chasse à des fins de protection de la nature et des espèces" - ou encore "d'utilisation durable des ressources naturelles". Outre le fait que cette approche réduit la faune sauvage, y compris les espèces menacées d'extinction, à une marchandise, ces termes visent à manipuler l'opinion en attribuant à la chasse aux trophées un intérêt écologique alors qu'il ne s'agit ici que de faire passer les intérêts des chasseurs en priorité et d'empêcher toute restriction de la chasse. Ce greenwashing se fait donc au détriment de la biodiversité et du bien-être des animaux.

---

Mythe n°12 : "Les interdictions d'importation de trophées de chasse sont une violation des droits de l'homme".

### **Réalité n°12 : Les interdictions d'importation se basent sur le droit à l'autodétermination nationale et la responsabilité envers l'homme et la nature.**

Les restrictions commerciales nationales visant à protéger la biodiversité, y compris les interdictions d'importation de trophées de chasse, sont non seulement nécessaires face à la disparition massive des espèces, mais aussi explicitement prévues par le droit international et européen. Dans plusieurs pays du monde, des interdictions d'importation sont déjà en vigueur, notamment pour les trophées de chasse. Contrairement aux allégations du lobby de la chasse, ces interdictions n'empêchent pas les pays d'origine et leurs citoyens d'utiliser leurs ressources naturelles. Au contraire, les gouvernements des pays importateurs assument la responsabilité de leur rôle dans la protection de la faune sauvage et agissent sur la base d'obligations légales, éthiques et sociales. La chasse aux trophées est un modèle commercial qui profite à des individus plutôt qu'au bien commun. Parallèlement, la commercialisation d'animaux sauvages présente un risque de surexploitation, en particulier pour les espèces menacées.

En outre, la majorité des citoyens de l'UE s'oppose à la chasse aux trophées. Des sondages répétés montrent que le public européen estime que l'importation de trophées de chasse d'espèces menacées est incompatible avec les normes éthiques de la société. 81 % des citoyens interrogés dans cinq grands pays européens importateurs de trophées de chasse (Allemagne, Danemark, Italie, Espagne et Pologne) s'opposent à la chasse aux trophées et soutiennent une interdiction d'importation.<sup>93</sup>

L'affirmation selon laquelle les réglementations visant à protéger les animaux et la nature ne respectent pas les droits de l'homme est un argument manifestement fallacieux et non objectif : non seulement il ignore les réalités du droit international, mais il sert surtout à dissimuler les intérêts du lobby de la chasse en Europe et aux États-Unis. En fin de compte, l'industrie de la chasse aux trophées fait valoir ses propres intérêts en affirmant à tort qu'elle représente les droits de millions d'Africains vivant dans des zones rurales. Elle passe sous silence le fait que la participation de la population aux revenus de la chasse aux trophées est, au mieux, minime (voir réalité n°7), et le fait que l'Afrique est constituée de différents États, de cultures et de communautés variées, aux opinions et aux voix diverses et que la chasse aux trophées ne bénéficie en aucun cas d'un soutien généralisé ou unilatéral. En Afrique du Sud par exemple, qui est l'un des principaux pays exportateurs de trophées de chasse, 68 % des personnes interrogées, toutes couches sociales confondues, rejettent la chasse aux trophées.<sup>102</sup> Dans une lettre ouverte adressée au conseil municipal de Dortmund, plus de 90 organisations de protection animale africaines ainsi que des experts internationaux ont protesté contre la vente de voyages de chasse aux trophées lors du plus grand salon de la chasse en Europe, la 'Jagd & Hund', et ont exigé l'arrêt immédiat de cette commercialisation.<sup>103</sup> Dans le cadre du débat politique sur le projet de loi visant à interdire l'importation de trophées au Royaume-Uni, plus de 100 experts en conservation et représentants de communautés vivant et travaillant dans des pays africains ont exprimé leur ferme soutien à une interdiction stricte de l'importation de trophées d'espèces menacées et protégées, en raison des nombreuses conséquences négatives de la chasse aux trophées.<sup>104</sup> À noter également, plus de 179 organisations dans le monde, dont 56 en Afrique, ont publié une déclaration commune contre la chasse aux trophées.<sup>105</sup>

---

Mythe n°13 : "L'interdiction d'importer des trophées de chasse est une mesure néocoloniale".

### **Réalité n°13 : La chasse aux trophées renforce les structures coloniales et l'injustice.**

La chasse aux trophées à l'étranger remonte à l'époque coloniale et perpétue aujourd'hui encore les structures coloniales d'inégalité et d'exploitation. Elle trouve son origine d'un récit de chauvinisme, de colonialisme et d'anthropocentrisme,<sup>106</sup> qui donne aux riches étrangers le privilège d'exploiter les animaux sauvages, y compris les espèces menacées et protégées. Les bénéfices de la chasse sont également en grande partie captés par des élites extérieures, favorisées par l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché dans les zones de chasse.<sup>107 108 109</sup> La chasse aux trophées est une industrie qui perpétue les dynamiques de pouvoir colonial et favorise les inégalités sociales et économiques dans de nombreuses communautés.<sup>110</sup> En accusant les détracteurs de la chasse aux trophées de comportement néocolonial, on vise à dissimuler le fait que les entreprises de chasse aux trophées elles-mêmes agissent souvent de manière néocoloniale et que l'appropriation des terres est essentielle à l'expansion de la chasse aux trophées.<sup>110</sup>

Une étude sur les opinions des citoyens africains vis à vis de la chasse aux trophées confirme les critiques sur son caractère néocolonial et met en avant le fait qu'elle donne aux élites occidentales un accès privilégié aux derniers animaux sauvages d'Afrique et encourage la corruption.<sup>111</sup> En conséquence, les sondages représentatifs montrent que la chasse aux trophées ne suscite pas seulement une forte opposition en Europe, mais aussi, par exemple, en Afrique du Sud, l'un des principaux pays exportateurs de trophées de chasse, où deux personnes interrogées sur trois se disent opposées à la chasse aux trophées.<sup>102</sup>

L'argumentation selon laquelle les interdictions d'importation de trophées de chasse seraient "néocoloniales" et "racistes" et porteraient atteinte à la souveraineté des pays pratiquant la chasse aux trophées fait partie d'une campagne de désinformation ciblée du lobby de la chasse visant à empêcher l'adoption d'interdictions d'importation de trophées de chasse en Europe et aux Etats-Unis et ainsi protéger ses bénéfices. Afin de contrecarrer ces interdictions d'importation, le lobby de la chasse orchestre une campagne de relations publiques par laquelle il prétend représenter les intérêts du peuple africain, tentant ainsi d'étouffer les voix des populations de toute l'Afrique qui s'opposent à la chasse aux trophées.<sup>112 113</sup> Par exemple, l'organisation de lobbying Resource Africa, enregistrée en Grande-Bretagne et en Afrique du Sud, a diffusé depuis 2020 plusieurs campagnes de lobbying et envoyé des lettres à des représentants politiques de différents pays au nom du Community Leaders Network.<sup>114</sup> Resource Africa (à l'origine sous le nom d'Africa Resources Trust) en collaboration avec des organisations de chasseurs, promeut activement la chasse aux trophées et le commerce de l'ivoire, et ce depuis le milieu des années 1990.

Aux États-Unis, l'industrie de la chasse a tenté de manipuler l'opinion publique par le biais de campagnes coordonnées d'infox sur les réseaux sociaux, initiées et financées sous le slogan "Let Africa Live" ("Laissez les Africains vivre"), avec comme objectif de rejeter en bloc toute critique de la chasse aux trophées en la qualifiant systématiquement de "néo-colonialisme".<sup>110 115</sup> Lorsque cette affaire a été rendue publique, Facebook a décidé de bloquer tous les comptes associés à cette campagne, qui diffusait de fausses informations.<sup>116 117</sup>

En Allemagne, la Fédération allemande de la chasse (DJV) et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) ont lancé une campagne identique sous le slogan "Let the Africans decide" ("Laissez les Africains décider").<sup>118</sup> Le discours est le suivant : les "Africains" (citation) s'opposent à la prétendue limitation de leur autodétermination, de leurs droits de l'homme et de leurs moyens de subsistance par les "défenseurs des droits des animaux" et les représentants politiques étrangers. "Nous, les Africains, vivons de la chasse. Si on l'abolit, on prive les gens de leurs moyens de subsistance. On les tue", c'est ainsi que les associations de chasseurs DJV et CIC citent Maxi Pia Louis dans un communiqué de presse relatif à la sortie du film "Green facts about green ignorance" financé par le CIC et la présentant comme la "directrice de NACSO, l'association faîtière des réserves naturelles communautaires de Namibie".<sup>119</sup> Le fait que l'organisation NACSO participe au développement de la chasse aux trophées dans les zones communautaires et qu'elle coopère avec de nombreux organisateurs de chasse est passé sous silence, tout comme le fait que Maxi Pia Louis est membre du conseil d'administration de l'organisation de lobbying Resource Africa mentionnée ci-dessus.

Outre de nombreuses organisations de chasse, 27 États du monde entier sont membres du CIC, dont beaucoup d'États européens.<sup>120 121</sup> Le CIC se revendique comme un organe consultatif international non gouvernemental, politiquement indépendant, qui s'engage pour la protection des espèces sur la base d'une exploitation durable. Le CIC se présente comme un conseil consultatif international non gouvernemental et politiquement indépendant, qui s'engage pour la protection des espèces sur la base d'une exploitation durable.<sup>122</sup> En réalité, il milite vigoureusement en faveur de la chasse aux trophées et du commerce des espèces menacées. Fin 2022, le

gouvernement allemand s'est retiré du CIC au motif que la chasse aux trophées ne correspond pas à l'orientation politique fondamentale du gouvernement fédéral et que le fait que le CIC soutienne non seulement la chasse aux trophées, mais critique également publiquement d'autres gouvernements pour leurs interdictions d'importation, n'était pas tolérable.<sup>123</sup>

---

Mythe n°14 : "Les défenseurs de la nature et les scientifiques sont favorables à la chasse aux trophées".

### **Réalité 14 : Les conflits d'intérêts et les liens avec l'industrie de la chasse nuisent à l'objectivité.**

Le lobby de la chasse fait souvent référence à un groupe de scientifiques qui défendent bruyamment le maintien de la chasse aux trophées dans des lettres personnelles adressées à des représentants politiques de différents pays, sur les réseaux sociaux et dans des revues scientifiques. Un article publié en 2019 par Amy Dickman et d'autres scientifiques dans la revue *Science*, intitulé "L'interdiction de la chasse aux trophées met en danger la biodiversité", a particulièrement fait parler de lui.<sup>124</sup> D'une part, l'article a suscité de nombreuses réactions.<sup>125 126 127 128 129</sup> D'autre part, il s'est avéré après sa publication que quatre des cinq principaux auteurs étaient financièrement liés à des associations de chasseurs de trophées étaient eux-même lobbyistes pro-chasse et avaient des liens financiers avec des associations de chasse aux trophées. Dans un addendum, la revue *Science* fait explicitement référence à ces conflits d'intérêts.<sup>124 130</sup> D'autres publications qui ont suivi font également état de liens étroits entre l'industrie de la chasse et certains "experts"<sup>131 132</sup> et soulignent le fait que la présentation de l'industrie de la chasse comme un modèle de réussite (par exemple en Namibie) manque d'objectivité et de transparence.<sup>133</sup>

Les partisans de la chasse aux trophées se réfèrent en outre constamment à une déclaration de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), affirmant que la chasse aux trophées a une valeur de conservation. En réalité, il ne s'agit pas d'une position de l'ensemble de l'UICN, mais d'un groupe de travail "spécialistes de l'utilisation durable et des moyens de subsistance", dont font partie de nombreux experts mentionnés ci-dessus. En revanche, d'autres experts au sein de l'UICN se sont clairement positionnés contre la chasse aux trophées : c'est le cas du groupe de "spécialistes de l'éthique de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)" qui s'oppose à la chasse aux trophées considérant que cette pratique n'est pas conforme aux principes de l'UICN.<sup>94</sup> Par ailleurs, plusieurs publications du Programme de l'UICN sur les aires protégées d'Afrique et de conservation (PAPACO) concluent que la chasse aux trophées n'apporte pas suffisamment d'avantages aux populations locales ou à la protection des espèces.<sup>11 71</sup>

- <sup>1</sup> IPBES (2019). "Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services." Brondizio, E. S., Settele, J., Díaz, S. and Ngo, H. T. (editors). IPBES Secretariat, Bonn.
- <sup>2</sup> Koopmans, M., Stokes, E. J., Kiebou Opepa, C., Massouema Mouele, A., Abea, G., Strindberg, S. and Brncic, T. M. (2021). "Wild bongo density estimation and population viability analysis improves conservation management." *Global Ecology and Conservation* 28: e01661. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2021.e01661>
- <sup>3</sup> Creel, S., M'soka, J., Dröge, J., Rosenblatt, E., Becker, M. S., Matandiko, W. and Simpamba, T. (2016). "Assessing the sustainability of African lion trophy hunting, with recommendations for policy." *Ecological Applications* 26: 2347-2357. <https://doi.org/10.1002/eap.1377>
- <sup>4</sup> Selier, S. A. J., Page, B. R., Vanak, A. T. and Slotow, R. (2014). "Sustainability of elephant hunting across international borders in southern Africa: A case study of the greater Mapungubwe Transfrontier Conservation Area." *The Journal of Wildlife Management* 78(1): 122-132. <https://doi.org/10.1002/jwmg.641>
- <sup>5</sup> Loveridge, A. J., Searle, A. W., Murindagomo, F. and Macdonald, D. W. (2007). "The impact of sport-hunting on the population dynamics of an African lion population in a protected area." *Biological conservation* 134(4): 548-558. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2006.09.010>
- <sup>6</sup> Grijalva, R. M. (2016). "Missing the Mark: African trophy hunting fails to show consistent conservation benefits." *Democratic Staff of the House Committee on Natural Resources*. <https://naturalresources.house.gov/missing-the-mark>
- <sup>7</sup> Packer, C., Brink, H., Kissui, B. M., Maliti, H., Kushnir, H. and Caro, T. (2011). "Effects of trophy hunting on lion and leopard populations in Tanzania." *Conservation Biology* 25: 142-153. <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2010.01576.x>
- <sup>8</sup> Croes, B. M., Funston, P. J., Rasmussen, G., Buij, R., Saleh, A., Tumenta, P.A. and de longh, H.H. (2011). "The impact of trophy hunting on lions (*Panthera leo*) and other large carnivores in the Bénoué Complex, Northern Cameroon." *Biological Conservation* 144: 3064-3072. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2011.09.013>
- <sup>9</sup> Groom, R. J., Funston, P. J. and Mandisodza, R. (2014). "Surveys of lions *Panthera leo* in protected areas in Zimbabwe yield disturbing results: What is driving the population collapse?" *Oryx* 48: 385-393. <https://doi.org/10.1017/S0030605312001457>
- <sup>10</sup> Mweetwa, T., Christianson, D., Becker, M., Creel, S., Rosenblatt, E., Merkle, J., Dröge, E., Mwape, H., Masonde, J. and Simpamba, T. (2018). "Quantifying lion (*Panthera leo*) demographic response following a three-year moratorium on trophy hunting." *PLOS ONE* 13(5): e0197030. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0197030>
- <sup>11</sup> Chardonnet, B. (2019). "Africa is changing: Should its protected areas evolve? Reconfiguring the protected areas in Africa." *IUCN PAPACO*. [https://www.researchgate.net/publication/331409134\\_Africa\\_is\\_changing\\_Should\\_its\\_Protected\\_Areas\\_evolve\\_Reconfiguring\\_the\\_Protected\\_Areas\\_in\\_Africa](https://www.researchgate.net/publication/331409134_Africa_is_changing_Should_its_Protected_Areas_evolve_Reconfiguring_the_Protected_Areas_in_Africa)
- <sup>12</sup> Coltman, D. W., Festa-Bianchet, M., Jorgenson, J. T., and Strobeck, C. (2002). "Age-dependent sexual selection in bighorn rams." *Proceedings of the Royal Society of London. Series B: Biological Sciences* 269(1487): 165-172. <https://doi.org/10.1098/rspb.2001.1851>
- <sup>13</sup> Allendorf, F. W. and Hard, J. J. (2009). "Human-induced evolution caused by unnatural selection through harvest of wild animals." *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106: 9987-9994. <https://doi.org/10.1073/pnas.0901069106>
- <sup>14</sup> Kneel, R. J., and Martínez-Ruiz, C. (2017). "Selective harvest focused on sexual signal traits can lead to extinction under directional environmental change." *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences* 284(1868): 20171788. <https://doi.org/10.1098/rspb.2017.1788>
- <sup>15</sup> Coltman, D. W., O'Donoghue, P., Jorgenson, J. T., Hogg, J. T., Strobeck, C. and Festa-Bianchet, M. (2003). "Undesirable evolutionary consequences of trophy hunting." *Nature* 426(6967): 655-658. <https://doi.org/10.1038/nature02177>
- <sup>16</sup> Rodríguez-Muñoz, R., del Valle, C. R., Bañuelos, M. J. and Mirol, P. (2015). "Revealing the consequences of male-biased trophy hunting on the maintenance of genetic variation." *Conservation Genetics* 16(6): 1375-1394. <https://doi.org/10.1007/s10592-015-0747-8>
- <sup>17</sup> Pigeon, G., Festa-Bianchet, M., Coltman, D. W. and Pelletier, F. (2016). "Intense selective hunting leads to artificial evolution in horn size." *Evolutionary Applications* 9: 521-530. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/eva.12358>
- <sup>18</sup> Aryal, A., Dhakal, M., Panthi, S., Yadav, B. P., Shrestha, U. B., Bencini, R., Raubenheimer, D. and Ji, W. (2015). "Is trophy hunting of bharal (blue sheep) and Himalayan tahr contributing to their conservation in Nepal?" *Hystrix* 26(2). <https://doi.org/10.4404/hystrix-26.2-11210>
- <sup>19</sup> Khattak, R. H., Hussain, A., Rehman, E. U. and Nawaz, M. A. (2020). "Population structure of blue sheep (*Pseudios nayaur*) in Shimshal Valley Gilgit-Baltistan Pakistan." *Pakistan Journal of Zoology*, 52(2): 699. <https://dx.doi.org/10.17582/journal.pjz/20180919050909>
- <sup>20</sup> Deakin, S., Festa-Bianchet, M., Miller, J. M., Pelletier, F. and Coltman, D. W. (2022). "Ewe are what ewe wear: bigger horns, better ewes and the potential consequence of trophy hunting on female fitness in bighorn sheep." *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences* 289(1971): 20212534. <https://doi.org/10.1098/rspb.2021.2534>

- <sup>21</sup> Hariohay, K. M., Jackson, C. R., Fyumagwa, R. D. and Røskft, E. (2018). "Trophy hunting versus ecotourism as a conservation model? Assessing the impacts on ungulate behavior and demographics in the Ruaha-Rungwa Ecosystem, Central Tanzania." *Environment and Natural Resources Research* 8(2): 33-43. <https://doi.org/10.5539/enrr.v8n2p33>
- <sup>22</sup> Bercovitch, F. B. and Berry, P. S. (2015). "The composition and function of all-male herds of Thornicroft's giraffe, *Giraffa camelopardalis thornicrofti*, in Zambia." *African Journal of Ecology*, 53(2): 167-174. <https://doi.org/10.1111/aje.12169>
- <sup>23</sup> McComb, K., Moss, C., Durant, S. M., Baker, L. and Sayialel, S. (2001). "Matriarchs as repositories of social knowledge in African elephants." *Science* 292(5516): 491-494. DOI: 10.1126/science.1057895
- <sup>24</sup> Loveridge, A. J., Valeix, M., Chapron, G., Davidson, Z., Mtare, G. and Macdonald, D. W. (2016). "Conservation of large predator populations: Demographic and spatial responses of African lions to the intensity of trophy hunting." *Biological Conservation* 204(B): 247-254. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.10.024>
- <sup>25</sup> Allen, C., Croft, D. P. and Brent, L. J. N. (2021). "Reduced older male presence linked to increased rates of aggression to non-conspecific targets in male elephants." *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences* 288: 20211374. <https://doi.org/10.1098/rspb.2021.1374>
- <sup>26</sup> Poole, J. H. (1989). "Mate guarding, reproductive success and female choice in African elephants." *Animal Behavior* 37: 842-849. [https://doi.org/10.1016/0003-3472\(89\)90068-7](https://doi.org/10.1016/0003-3472(89)90068-7)
- <sup>27</sup> Poole, J. H. (1987). "Rutting behavior in African elephants: the phenomenon of musth." *Behavior* 102(3-4): 283-316. <https://doi.org/10.1163/156853986X00171>
- <sup>28</sup> Poole, J. H. (1989). "Announcing intent: the aggressive state of musth in African elephants." *Animal Behavior* 37: 140-152. [https://doi.org/10.1016/0003-3472\(89\)90014-6](https://doi.org/10.1016/0003-3472(89)90014-6)
- <sup>29</sup> Taylor, L. A., Vollrath, F., Lambert, B., Lunn, D., Douglas-Hamilton, I. and Wittemyer, G. (2020). "Movement reveals reproductive tactics in male elephants." *Journal of Animal Ecology* 89(1): 57-67. <https://doi.org/10.1111/1365-2656.13035>
- <sup>30</sup> Balme, G. and Hunter, L. (2013). "Why leopards commit infanticide." *Animal Behavior* 86: 791-799. <https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2013.07.019>
- <sup>31</sup> Gosselin, J., Zedrosser, A., Swenson, J.E. and Pelletier F. (2015). "The relative importance of direct and indirect effects of hunting mortality on the population dynamics of brown bears." *Proceedings of the Royal Society B* 282: 20141840. <https://doi.org/10.1098/rspb.2014.1840>
- <sup>32</sup> Wielgus, R., Morrison, D. E., Cooley, H. S. and Maletzke, B. (2013). "Effects of male trophy hunting on female carnivore population growth and persistence." *Biological Conservation* 167: 69-75. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2013.07.008>
- <sup>33</sup> Van de Walle, J., Pigeon, G., Zedrosser, A., Swenson, J. E. and Pelletier, F. (2018). "Hunting regulation favors slow life histories in a large carnivore." *Nature Communications* 9(1): 1-10. <https://doi.org/10.1038/s41467-018-03506-3>
- <sup>34</sup> Frank, S. C., Ordiz, A., Gosselin, J., Hertel, A., Kindberg, J., Leclerc, M., Pelletier, F., Steyaert, S. M., Støen, O. G., Van de Walle, J. and Swenson, J. E. (2017). "Indirect effects of bear hunting: a review from Scandinavia." *Ursus* 28(2): 150-164. <https://doi.org/10.2192/URSU-D-16-00028.1>
- <sup>35</sup> Palazy, L., Bonenfant, C., Gaillard, J.-M. and Courchamp, F. (2011). "Cat dilemma: Too protected to escape trophy hunting?" *PLOS ONE* 6(7): e22424. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0022424>
- <sup>36</sup> Mole, K. H. and Newton, D. (2020). "An assessment of trade, mortalities and anthropogenic threats facing lions in Tanzania and Mozambique." *TRAFFIC International*, Cambridge, UK.
- <sup>37</sup> <https://www.independent.co.uk/news/world/africa/elephants-poachers-kill-animals-ivory-trade-africa-niassa-national-reserve-fauna-flora-a8206626.html> (12.02.2018)
- <sup>38</sup> WWF. "Road map to zero-poaching in Selous." (11.05.2022) <https://www.worldwildlife.org/projects/road-map-to-zero-poaching-in-selous>
- <sup>39</sup> Africa Hunting (2018). "Tanzania: Poaching syndicate exposed." <https://www.africahunting.com/threads/tanzania-poaching-syndicate-exposed.41952/>
- <sup>40</sup> Wildlife Watch (2018). "Exclusive: an inside look at Cecil the Lion's final hours." *National Geographic*. <https://www.nationalgeographic.com/animals/article/wildlife-watch-cecil-trophy-hunting-andrew-loveridge>
- <sup>41</sup> Bauer, H., Chapron, G., Nowell, K., Henschel, P., Funston, P., Hunter, L. T. B., Macdonald, D. W. and Packer, C. (2015). "Lion (*Panthera leo*) populations are declining rapidly across Africa, except in intensively managed areas." *Proceedings of the National Academy of Sciences* 112(48): 14894-14899. <https://www.pnas.org/doi/abs/10.1073/pnas.1500664112>
- <sup>42</sup> Taylor, W. A., Lindsey, P. A. and Davies-Mostert, H. (2015). "An assessment of the economic, social and conservation value of the wildlife ranching industry and its potential to support the green economy in South Africa." *The Endangered Wildlife Trust*, Johannesburg: 96-109.

- <sup>43</sup> <https://cic-wild-life.azurewebsites.net/de/2016/06/03/trophy-hunting-contributes-to-the-conservation-of-lions-3-june-2016/>
- <sup>44</sup> Hübschle, A. (2017). "Fluid interfaces between flows of rhino horn." *Global Crime* 18(3): 198-217. <https://doi.org/10.1080/17440572.2017.1345680>
- <sup>45</sup> Nožina, M. (2021). "The Czech Rhino Connection: a case study of Vietnamese wildlife trafficking networks' operations across central Europe." *European Journal on Criminal Policy and Research* 27(2): 265-283. <https://doi.org/10.1007/s10610-020-09453-4>
- <sup>46</sup> Njerekai, C. and Mabika, P. (2016). "A review of the global trophy hunting procedures and processes with illustrations from Zimbabwe." *African Journal of Hospitality, Tourism and Leisure* 5(1): 1-15.
- <sup>47</sup> EMS FOUNDATION (2019). A briefing paper to inform decisions pertaining to trophy hunting import bans. [https://iwbond.org/wp-content/uploads/2019/10/200115\\_Briefing-paper-for-DEFRA\\_EMS-2.pdf](https://iwbond.org/wp-content/uploads/2019/10/200115_Briefing-paper-for-DEFRA_EMS-2.pdf)
- <sup>48</sup> Lwizi, G. (2019). "Community boards call for suspension trophy hunting." *Zambian Business Times*. <https://zambianbusiness.com/community-boards-call-for-suspension-trophy-hunting/>
- <sup>49</sup> Muboko, N., Dube, P., Mashapa, C., Ngosi, E. and Gandiwa, E. (2021). "Trophy quality trends and hunting effort of selected big game in Chewore South Safari Area, northern Zimbabwe, 2009-2012." *Tropical Ecology* 62(1): 52-60. <https://doi.org/10.1007/s42965-020-00123-4>
- <sup>50</sup> Norbø, I., Turdumambetov, B. and Gulcan, B. (2017). "Local opinions on trophy hunting in Kyrgyzstan." *Journal of Sustainable Tourism* 26(1): 64-84. <https://doi.org/10.1080/09669582.2017.1319843>
- <sup>51</sup> Brink, H., Smith, R. J., Skinner, K. and Leader-Williams, N. (2016). "Sustainability and long term-tenure: lion trophy hunting in Tanzania." *PLOS ONE* 11(9): e0162610. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0162610>
- <sup>52</sup> Lindsey, P.A., Balme, G. A., Funston, P., Henschel, P., Hunter, L., Madzikanda, H., Midlane, N. and Nyirenda, V. (2013). "The trophy hunting of African lions: scale, current management practices and factors undermining sustainability." *PLOS ONE* 8(9): e73808. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0073808>
- <sup>53</sup> Darimont, C. T., Paquet, P. C., Treves, A., Artelle, K. A. and Chapron, G. (2018). "Political populations of large carnivores." *Conservation Biology* 32(3): 747-749. <https://doi.org/10.1111/cobi.13065>
- <sup>54</sup> Treves, A. and Louchouart, N. X. (2022). "Uncertainty and precaution in hunting wolves twice in a year." *PLOS ONE* 17: 1-22. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0259604>
- <sup>55</sup> Rashid, W., Shi, J., Rahim, I. u., Dong, S. and Sultan, H. (2020). "Issues and opportunities associated with trophy hunting and tourism in Khunjerab National Park, Northern Pakistan." *Animals* 10(4): 597. <https://doi.org/10.3390/ani10040597>
- <sup>56</sup> Popescu, V. D., Artelle, K. A., Pop, M. I., Manolache, S. and Rozyłowicz, L. (2016). "Assessing biological realism of wildlife population estimates in data-poor systems." *Journal of Applied Ecology* 53(4): 1248-1259. <https://doi.org/10.1111/1365-2664.12660>
- <sup>57</sup> Balme, G. A., Lindsey, P. A., Swanepoel, L. H. and Hunter, L. T. (2014). "Failure of research to address the rangewide conservation needs of large carnivores: leopards in South Africa as a case study." *Conservation Letters* 7(1): 3-11. <https://doi.org/10.1111/conl.12028>
- <sup>58</sup> Stein, A. B., Athreya, V., Gerngross, P., Balme, G., Henschel, P., Karanth, U., Miquelle, D., Rostro-Garcia, S., Kamler, J. F., Laguardia, A., Khorozyan, I. and Ghoddousi, A. (2020). "*Panthera pardus* (amended version of 2019 assessment). *The IUCN Red List of Threatened Species 2020*." e.T15954A163991139. <https://www.iucnredlist.org/species/15954/163991139>
- <sup>59</sup> Loveridge, A. J., Sousa, L. L., Seymour-Smith, J. L., Mandisodza-Chikerema, R. and Macdonald, D. W. (2022). "Environmental and anthropogenic drivers of African leopard *Panthera pardus* population density." *Biological Conservation* 272: 109641. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2022.109641>
- <sup>60</sup> Trouwborst, A., Loveridge, A. J. and Macdonald, D. W. (2020). "Spotty data: managing international leopard (*Panthera pardus*) trophy hunting quotas amidst uncertainty." *Journal of Environmental Law* 32(2): 253-278. <https://doi.org/10.1093/jel/eqz032>
- <sup>61</sup> CITES (n.d.) '18.165 - 18.170 Quotas for leopard (*Panthera pardus*) hunting trophies'.
- <sup>62</sup> Tickle, L. and von Essen, E. (2020). "The seven sins of hunting tourism." *Annals of Tourism Research* 84: 102996. <https://doi.org/10.1016/j.annals.2020.102996>
- <sup>63</sup> Santiago-Avila, F. J., Cornman, A. M. and Treves, A. (2018). "Killing wolves to prevent predation on livestock may protect one farm but harm neighbors." *PLOS ONE* 13(1): e0189729. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0209716>
- <sup>64</sup> Teichman, K. J., Cristescu, B. and Darimont, C. T. (2016). "Hunting as a management tool? Cougar-human conflict is positively related to trophy hunting." *BMC Ecology* 16: 44. <https://doi.org/10.1186/s12898-016-0098-4>
- <sup>65</sup> Sidorovich, V. E., Tikhomirova, L. L. and Jędrzejewska, B. (2003). "Wolf *Canis lupus* numbers, diet and damage to livestock in relation to hunting and ungulate abundance in northeastern Belarus during 1990-2000." *Wildlife Biology*

- 9(4): 103-111. <https://doi.org/10.2981/wlb.2003.032>
- <sup>66</sup> Kioko, J., Kiffner, C., Zink, E. and Sawdy, M. (2013). "Elephant (*Loxodonta africana*) demography and behavior in the Ta-rangire-Manyara Ecosystem, Tanzania." *South African Journal of Wildlife Research* 43(1): 44-51. <https://hdl.handle.net/10520/EJC137245>
- <sup>67</sup> Chiyo, P. I., Archie, E. A., Hollister-Smith, J. A., Lee, P. C., Poole, J. H., Moss, C. J. and Alberts, S. C. (2011). "Association patterns of African elephants in all-male groups: the role of age and genetic relatedness." *Animal Behavior* 81(6): 1093-1099. <https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2011.02.013>
- <sup>68</sup> Allen, C. R. B., Brent, L., Motsentwa, T., Weiss, M. and Croft, D. (2020). "Importance of old bulls: leaders and followers in collective movements of all-male groups in African savannah elephants (*Loxodonta africana*)." *Scientific Reports* 10: 13996. <https://doi.org/10.1038/s41598-020-70682-y>
- <sup>69</sup> Slotow, R., Van Dyk, G., Poole, J., Page, B. and Klocke, A. (2000). "Older bull elephants control young males." *Nature* 408(6811): 425-426. <https://doi.org/10.1038/35044191>
- <sup>70</sup> Treves, A., Krofel, M. and McManus, J. (2016). "Predator control should not be a shot in the dark." *Frontiers in Ecology and the Environment* 14(7): 380-388. <https://doi.org/10.1002/fee.1312>
- <sup>71</sup> IUCN/PACO (2009). "Big Game Hunting in West Africa. What is its contribution to conservation?" <https://portal.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2009-074-En.pdf>
- <sup>72</sup> Booth, V. R. (2010). "The contribution of hunting tourism: How significant is this to national economies?" in *Contribution of wildlife to national economies*. Joint publication of FAO and CIC. Budapest. 72 pp. [http://wildlife-baldus.com/download/8\\_.pdf](http://wildlife-baldus.com/download/8_.pdf)
- <sup>73</sup> Campbell, R. (2013). "The \$200 million question: How much does trophy hunting really contribute to African communities?", a report for the African Lion Coalition, prepared by Economists at Large, Melbourne, Australia. <https://www.ecolarge.com/wp-content/uploads/2013/06/Ecolarge-2013-200m-question-FINAL-lowres.pdf>
- <sup>74</sup> Ministry of Environment, Forestry and Tourism (MEFT)/NACSO (2022). "The state of community conservation in Namibia (Annual Report)." MEFT/NACSO, Windhoek, Namibia. <https://www.nacso.org.na/sites/default/files/The%20State%20of%20Community%20Conservation%20Report%202021%20book.pdf>
- <sup>75</sup> Tchakatumba, P. K., Gandiwa, E., Mwakiwa, E., Clegg, B. and Nyasha, S. (2019). "Does the CAMPFIRE program ensure economic benefits from wildlife to households in Zimbabwe?" *Ecosystems and People* 15(1): 119-135. <https://doi.org/10.1080/26395916.2019.1599070>
- <sup>76</sup> Zafra-Calvo, N., Lobo, J. M., Prada, C., Nielsen, M. R. and Burgess, N. D. (2017). "Predictors of elephant poaching in a wildlife crime hotspot: The Ruvuma landscape of southern Tanzania and northern Mozambique." *Journal for Nature Conservation* 41: 79-87. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2017.11.006>
- <sup>77</sup> Grobler, J. (2019). "It pays, but does it stay ? Hunting in Namibia's community conservation system". *Mongabay*. <https://news.mongabay.com/2019/02/it-pays-but-does-it-stay-hunting-in-namibias-community-conservation-system/>
- <sup>78</sup> Ochieng, A., Visseren-Hamakers, I. J. and van der Duim, R. (2017). "The battle over the benefits: analyzing two sport hunting policy arrangements in Uganda." *Oryx* 52: 359-368. DOI:10.1017/S0030605316000909
- <sup>79</sup> Bandyopadhyay, S. and Tembo, G. (2010). "Household consumption and natural resource management around national parks in Zambia." *Journal of Natural Resources Policy Research* 2: 39-55. <https://doi.org/10.1080/19390450903350838>
- <sup>80</sup> Ng'wanakilala, F. (2019). "Tanzania to shut part of wildlife preserve to big game hunters." Reuters. <https://www.reuters.com/article/us-tanzania-conservation-idUSKCN1UL2G8>
- <sup>81</sup> MacLaren, C., Perche, J. and Middleton, A. (2022). "The value of hunting for conservation in the context of the biodiversity economy." Namibia Ministry of Environment and Tourism (eds.), Windhoek, Namibia. [https://resmob.org/wp-content/uploads/2019/06/2019-06-Hunting\\_report\\_Draft.pdf](https://resmob.org/wp-content/uploads/2019/06/2019-06-Hunting_report_Draft.pdf)
- <sup>82</sup> Salary Explorer: <http://www.salaryexplorer.com/salary-survey.php?loc=149&loctype=1>
- <sup>83</sup> Hewitson, L. J. and Sullivan, S. (2021). "Producing elephant commodities for 'conservation hunting' in Namibian communal area conservancies." *Journal of Political Ecology* 28(1): 1-24. <https://doi.org/10.2458/jpe.2279>
- <sup>84</sup> Russo, I. R. M., Hoban, S., Bloomer, P., Kotzé, A., Segelbacher, G., Rushworth, I., Birss, C. and Bruford, M. W. (2019). "'Intentional Genetic Manipulation' as a conservation threat." *Conservation Genetics Resources* 11(2): 237-247. <https://doi.org/10.1007/s12686-018-0983-6>
- <sup>85</sup> Selier, J., Nel, L., Rushworth, I., Kruger, J., Coverdale, B., Mulqueeny, C. et Blackmore, A. (2018). "An assessment of the potential risks of the practice of intensive and selective breeding of game to biodiversity and the biodiversity economy in South Africa". Scientific Authority Report. <https://www.researchgate.net/publication/355104882>
- <sup>86</sup> Space for Giants, Conservation Capital et Vause, J. (2019). "Building a wildlife economy : Developing nature-based tourism in Africa's state protected areas". Published by *Space for Giants*. <https://www.researchgate.net/publication/336028655>

- <sup>87</sup> Murray, C. K. (2017). "The lion's share? On the economic benefits of trophy hunting." A report for the Humane Society International, prepared by Economists at Large, Melbourne, Australia. <https://www.hsi.org/wp-content/uploads/assets/pdfs/economists-at-large-trophy-hunting.pdf>
- <sup>88</sup> David Sheldrick Wildlife Trust, "Iworry: Dead or alive? Valuing an elephant." 1-14 [https://issuu.com/davidsheldrickwild-lifetrust/docs/dead\\_or\\_alive\\_final\\_lr](https://issuu.com/davidsheldrickwild-lifetrust/docs/dead_or_alive_final_lr)
- <sup>89</sup> Wilson-Spath, A. (2019). "Does trophy hunting really benefit conservation and local communities?" *Daily Maverick*. <https://www.dailymaverick.co.za/article/2019-02-05-does-trophy-hunting-really-benefit-conservation-and-local-communities/>
- <sup>90</sup> Creecy, B. D. (2021, May 2). Statement by Minister Creecy: Release of report of High-Level Panel on the management, breeding, hunting, trade and handling of elephant, lion, leopard and rhinoceros. *South Africa Department: Forestry, Fisheries and the Environment*. [https://www.dffe.gov.za/speeches/creecy\\_releaseofhlpreport\\_preto-ria?fbclid=IwAR071TG1zwa1IX5kpFLvubD6NEhQfmcuLxdT6rYLBdh-TVPpY6jQn7RHKhU](https://www.dffe.gov.za/speeches/creecy_releaseofhlpreport_preto-ria?fbclid=IwAR071TG1zwa1IX5kpFLvubD6NEhQfmcuLxdT6rYLBdh-TVPpY6jQn7RHKhU)
- <sup>91</sup> Global Tourism Industry joint Position on Trophy Hunting in South Africa (2022). <https://www.worldanimalprotection.or.ke/global-tourism-industry-joint-position-trophy-hunting-south-africa>
- <sup>92</sup> Nowak, K., Lee, P. C., Marino, J., Mkono, M., Mumby, H., Dobson, A. and 71 signatories. (2019). "Trophy hunting: bans create opening for change." *Science* 366(6464), 434-435. DOI: [10.1126/science.aaz4135](https://doi.org/10.1126/science.aaz4135)
- <sup>93</sup> Savanta: ComRes (2021). "Public attitudes towards trophy hunting." Representative opinion poll in the EU, March 2021. Commissioned by Humane Society International/Europe. [https://www.hsi-europe.org/wp-content/uploads/2021/04/Poll-results-Germany\\_March-2021- HSI-EU- Version-2.pdf](https://www.hsi-europe.org/wp-content/uploads/2021/04/Poll-results-Germany_March-2021- HSI-EU- Version-2.pdf)
- <sup>94</sup> Bosselmann, K., Burdon, P., Taylor, P., Stewart, N., Kotzé, L. et Waikavee, T. (2017). "Compatibility of trophy hunting as a form of sustainable use with IUCN's objectives." A report by the IUCN WCEL Ethics Specialist Group. [https://bantrophyhunting.org/wp-content/uploads/2019/10/wcel\\_ethics\\_specialist\\_group\\_report\\_on\\_trophy\\_hunting\\_final.pdf](https://bantrophyhunting.org/wp-content/uploads/2019/10/wcel_ethics_specialist_group_report_on_trophy_hunting_final.pdf)
- <sup>95</sup> <https://www.hsi.org/wp-content/uploads/2023/06/sondage-dopinion-france-trophee-de-chasse-Resultats.pdf>
- <sup>96</sup> Vétitude (2015). "Espèces menacées : la France stoppe l'importation de trophées de chasse de lions". *Vétitude*. <https://www.vetitude.fr/trophee-de-chasse-de-lion-espces-menacees-arret-importation/>
- <sup>97</sup> Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (2015). "Jachttrofee invoeren". (last update 7<sup>th</sup> July 2020). <https://www.rvo.nl/onderwerpen/handel-beschermde-soorten/jachttrofee>
- <sup>98</sup> Parlementaire Monitor (2016). "Brief van de Staatssecretaris van economische Zaken, Nr. 861." *Tweede Kamer der Staten- General 2* : 28 286 Dierenwelzijn. [https://www.parlementairemonitor.nl/9353000/1/j4nvgs5kjq27kof\\_j9tvqajcovz8izf\\_j9vvij5epmj1ey0/vk3qnh95enzn/f=/kst28286861.pdf](https://www.parlementairemonitor.nl/9353000/1/j4nvgs5kjq27kof_j9tvqajcovz8izf_j9vvij5epmj1ey0/vk3qnh95enzn/f=/kst28286861.pdf)
- <sup>99</sup> <https://www.rtl.be/actu/la-chambre-approuve-linterdiction-dimporter-des-trophees-de-chasse-despeces/2022-03-24/article/460250>
- <sup>100</sup> <https://sey.fi/import-of-trophies-into-finland-restricted-parts-of-the-most-endangered-animals-no-longer-allowed-as-souvenirs/>
- <sup>101</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0344\\_DE.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0344_DE.pdf)
- <sup>102</sup> Humane Society International/Europe (2022). "Report : Hunting - Ipsos Khayabus W1 2022" Conducted by Ipsos South Africa" [https://www.hsi.org/wp-content/uploads/2022/08/FINAL\\_IPSOS-Report-2018-2022-Khayabus-Wave-1-2022.pdf](https://www.hsi.org/wp-content/uploads/2022/08/FINAL_IPSOS-Report-2018-2022-Khayabus-Wave-1-2022.pdf)
- <sup>103</sup> <https://wapfsa.org/speaking-out-against-trophy-hunting-prior-to-the-jagd-und-hund-europes-largest-hunting-fair/>
- <sup>104</sup> <https://www.hsi.org/wp-content/uploads/2023/04/Trophy-hunting-Import-Prohibition-Bill-support-from-African-ex-perts-and-leaders-letter-to-Peers.pdf>
- <sup>105</sup> <https://www.prowildlife.de/wp-content/uploads/2022/07/joint-ngo-position-on-trophy-hunting.pdf>
- <sup>106</sup> Batavia, C., Nelson, M. P., Darimont, C. T., Paquet, P. C., Ripple, W. J. et Wallach, A. D. (2018). "The elephant (head) in the room : A critical look at trophy hunting". *Conservation Letters* : 12:e12565. <https://doi.org/10.1111/conl.12565>
- <sup>107</sup> Hewitson, L. J. (2018). "Following elephants : assembling knowledge, values and conservation spaces in Namibia's Zam-bezi region". PhD Diss, University of Leicester.
- <sup>108</sup> Koot, S. (2019). "The limits of economic benefits: adding social affordances to the analysis of trophy hunting of the Khwe and Ju/'hoansi in Namibian community-based natural resource management." *Society & Natural Resources* 32 (4):417-433. <https://doi.org/10.1080/08941920.2018.1550227>
- <sup>109</sup> Sullivan, S. (2018). "Dissonant sustainabilities? Politicizing and psychologizing antagonisms in the conservation-development nexus." Future Past working paper no. 5. [https://www.future-pasts.net/files/uqgd/5ba6bf\\_214e636e55064bd38ba78995b23c733a.pdf](https://www.future-pasts.net/files/uqgd/5ba6bf_214e636e55064bd38ba78995b23c733a.pdf)

- <sup>110</sup> Sullivan, S. (2022). "'Hunting Africa' : Trophy Hunting, Neocolonialism and Land". *The Land*, 31, 22-27.
- <sup>111</sup> Mkono, M. (2019). "Neo-colonialism and greed : Africa's views on trophy hunting in social media". *Journal of Sustainable Tourism* 27(5) : 689-704. <https://doi.org/10.1080/09669582.2019.1604719>
- <sup>112</sup> Wiggins, S. (2020). "Safari Club International's plan to colonize Africa's hunting grounds." *International Wildlife Bond*. <https://iwbond.org/2020/10/31/safari-club-internationals-plan-to-colonize-africas-hunting-grounds/>
- <sup>113</sup> Kukura, J. (2021). "A multimillion disinformation campaign is trying to convince you that trophy hunting is 'sustainable'." *Grist*. <https://grist.org/fix/disinformation-campaign-sustainable-use-wildlife-conservation/>
- <sup>114</sup> Community Leaders Network. *Resource Africa*. (11.05.2022) <https://resourceafrica.net/stories-voices/>
- <sup>115</sup> Sullivan, S. (2023). "'Hunting Africa' : how international trophy hunting may constitute neocolonial green extractivism". *Journal of Political Ecology* 30(1). <https://doi.org/10.2458/jpe.5489>
- <sup>116</sup> Stanford Internet Observatory Cyber Policy Center (2020). "Reply-guys go hunting : An investigation into a U.S. astroturfing operation on Facebook, Twitter, and Instagram". *Stanford Internet Observatory*. <https://raw.githubusercontent.com/stanfordio/publications/main/facebook-US-202009.pdf>
- <sup>117</sup> Gleicher, N. (2020). "Removing coordinated inauthentic behaviour". *Meta*. <https://about.fb.com/news/2020/10/removing-coordinated-inauthentic-behavior-september-report/>
- <sup>118</sup> DJV/CIC (2020). "Let the Africans decide!" DJV. <https://www.jagdverband.de/lasst-die-afrikaner-entscheiden>
- <sup>119</sup> DJV/CIC (2021). "Documentary: Green facts about green ignorance." DJV. <https://www.jagdverband.de/doku-gruene-fakten-uber-gruene-ignoranz>
- <sup>120</sup> <https://www.cic-wildlife.org/the-cic/membership/> (consulté le 05.12.2023)
- <sup>121</sup> [https://cic-wild-life.azurewebsites.net/wp-content/uploads/2019/08/CIC\\_map.jpg](https://cic-wild-life.azurewebsites.net/wp-content/uploads/2019/08/CIC_map.jpg) (consulté le 05.12.2023)
- <sup>122</sup> <https://cic-wildlife.de/wer-ist-der-cic/> (consulté le 05.12.2023)
- <sup>123</sup> German Bundestag (2022). "Printed matter 20/4776 - Written questions with the Federal Government's answers received in the week of November 28 (question 86, p. 65)" <https://dserver.bundes-tag.de/btd/20/047/2004776.pdf>
- <sup>124</sup> Dickman, A., Cooney, R., Johnson, P. J., Louis, M. P., Roe, D. and 128 signatories (2019). "Trophy hunting bans imperil biodiversity". *Science* 365(6456) : 874. DOI : [10.1126/science.aaz0735](https://doi.org/10.1126/science.aaz0735)
- <sup>125</sup> Bauer, H., Chardonnet, B., Jones, M. and Sillero-Zubiri, C. (2019). "Trophy hunting: Broadening the debate." *Science* 366(6464): 433-434. DOI: [10.1126/science.aaz4036](https://doi.org/10.1126/science.aaz4036)
- <sup>126</sup> Nowak, K., Lee, P. C., Marino, J., Mkono, M., Mumby, H., Dobson, A., Harvey, R., Lindsay, K., Lusseau, D., Sillero-Zubiri, C. and 67 signatories (2019). "Trophy hunting: Bans create opening for change." *Science* 366(6464): 434-435. DOI: [10.1126/science.aaz4135](https://doi.org/10.1126/science.aaz4135)
- <sup>127</sup> Treves, A., Santiago-Ávila, F. J., Popescu, V. D., Paquet, P. C., Lynn, W. S., Darimont, C. T. and Artelle, K. A. (2019). "Trophy hunting: insufficient evidence." *Science* 366(6464): 435. DOI: [10.1126/science.aaz4389](https://doi.org/10.1126/science.aaz4389)
- <sup>128</sup> Horowitz, A. (2019). "Trophy hunting: A moral imperative for bans." *Science* 366(6464): 435. DOI: [10.1126/science.aaz3315](https://doi.org/10.1126/science.aaz3315)
- <sup>129</sup> Batavia, C., Bruskotter, J. T., Darimont, C. T., Nelson, M. P., Wallach, A. D. and 56 signatories. (2019). "Trophy hunting: values inform policy." *Science* 366(6464): 433. DOI: [10.1126/science.aaz4023](https://doi.org/10.1126/science.aaz4023)
- <sup>130</sup> Webster, B. (2019). "Funding secret of scientists against trophy hunt ban". *The Times*. <https://www.thetimes.co.uk/article/funding-secret-of-scientists-against-trophy-hunt-ban-k9sqghpnf>
- <sup>131</sup> Kukura, J. (2020). "Botswana's conservation policies are driven by profit, not science." *Wild Things Initiative*. <https://wild-thingsinitiative.com/botswanas-conservation-policies-are-driven-by-profit-not-science/>
- <sup>132</sup> Jurkschat, R. (2020). "The Exploiters." *BuzzFeed News*. <https://www.buzzfeed.com/de/robertojurkschat/ausbeuter-arten-protection-trophy-hunting-red-list>
- <sup>133</sup> Koot, S., Hebinck, P. et Sullivan, S. (2020). "Science for success - A conflict of interest ? Researcher position and reflexivity in socio-ecological research for CBNRM in Namibia." *Society & Natural Resources* : 1-18. <https://doi.org/10.1080/08941920.2020.1762953>